



Défense européenne

La lettre d'EuroDéfense-France

N°44 – Février 2014

Case 44-1 place Joffre, 75007 PARIS SP07- Tel/Fax 01 44 42 42 15 - E-mail : eurodefense-france@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean-Paul Perruche - Rédacteur en chef : Françoise Lépine

EDITORIAL

L'Europe de la défense après le sommet européen du 19 décembre 2013 : statu quo ou nouveau départ ?

« La défense est une question importante. Une politique de sécurité et de défense commune (PSDC) efficace contribue à renforcer la sécurité des citoyens européens et concourt à la paix et à la stabilité dans notre voisinage et dans le monde en général. Aujourd'hui, le Conseil européen s'engage résolument à ce qu'une PSDC crédible et efficace continue d'être développée, conformément au traité de Lisbonne et aux possibilités qu'offre celui-ci ». (Extrait du relevé de conclusions du sommet du 19/12/2013)

Ainsi, le dernier sommet européen consacré largement à la défense réaffirme-t-il l'importance de la défense parmi les politiques européennes et l'engagement (consensuel) des chefs d'Etats de l'UE de poursuivre le développement de la PSDC dans le cadre des traités.

D'aucuns n'y verront que la répétition de vieilles incantations vers un objectif chimérique, la dissimulation de lacunes nationales bien réelles et actuelles derrière un projet européen théorique et lointain, des constats et des souhaits plutôt que des engagements, la gesticulation plutôt que la détermination. Il est vrai que le niveau d'ambition de la PSDC ne sort pas vraiment dopé par ce Conseil qu'il s'agisse des missions opérationnelles, du volume des forces européennes nécessaires ou de l'objectif capacitaire global des Européens. Aucune allusion n'est faite à l'élaboration d'un livre blanc européen ni à l'indispensable établissement d'un QG d'opération permanent (OHQ) à Bruxelles.

Pourtant, un nouveau cap est fixé avec trois axes d'effort prioritaires:

- une PSDC plus visible et plus efficace grâce à une capacité renforcée de lancer des opérations dans le cadre d'une approche globale, l'élaboration d'un cadre d'action de l'UE pour la cyber-défense ainsi que d'une stratégie de sécurité maritime, la sécurisation des frontières de l'Union par un soutien accru aux Etats tiers.
- le développement et la disponibilité de capacités identifiées comme critiques : drones, avions de transport stratégique et ravitailleurs, satellites de communication, moyens concourant à la cyber-sécurité et capacités civiles.
- la réalisation progressive d'une BITDE (Base industrielle et technologique de défense européenne) intégrée et compétitive condition indispensable à l'autonomie stratégique de l'UE.

Le principal levier de progrès proposé est celui d'un renforcement de la coopération entre les Etats-membres qui conservent l'essentiel des responsabilités, mais aussi entre ces Etats et les services de Bruxelles (notamment SEAE, AED et Commission). Un certain nombre de tâches d'études sont confiées aux organismes bruxellois qui sont assorties d'une feuille de route et de la volonté d'évaluer les résultats en juin 2015 lors d'un nouveau sommet européen dédié à la défense.

La coupe est donc à moitié pleine même si ce bilan ne suffira sans doute pas à apaiser les frustrations de ceux qui considèrent la lenteur des progrès en regard des besoins et des perspectives offertes par l'Union. Il faut pourtant rester lucide, la défense européenne ne peut évoluer qu'en parallèle de la construction politique de l'Union et 2014 sera une année-clé à cet égard avec l'élection des parlementaires européens en mai puis la désignation des hauts responsables de l'UE (Président du conseil, de la Commission et du Haut Représentant pour la PESC/PSDC). Le véritable enjeu est celui de l'état final recherché pour l'Union européenne lié au statut de ses Etats-membres. La coopération intergouvernementale est-elle le mode indépassable de l'Union ou n'est-elle qu'une transition vers un objectif plus élevé, celui d'une Europe puissance ?

Dans ses *Mémoires d'Espoir*, le général de Gaulle souvent pris comme référence par les « souverainistes » affirmait : « Ma politique vise donc à l'institution du concert des Etats européens, afin qu'en développant entre eux des liens de toutes sortes grandisse leur solidarité. Rien n'empêche de penser, qu'à partir de là, et surtout s'ils sont un jour l'objet d'une même menace, l'évolution puisse aboutir à une confédération ».

GCA (2S) Jean Paul Perruche
Président d'EuroDéfense-France

Suite p. 2

EDITORIAL**L'Europe de la
défense après le
sommet européen :
statu quo ou
nouveau départ ?***Suite et fin*

Il est difficile de démontrer qu'une majorité d'Etats-membres aspire à une Europe fédérale, mais il semble qu'une majorité de citoyens des pays européens continentaux comprend que nos nations sont promises au déclin si elles n'unissent pas leurs forces de la bonne façon. Malheureusement, coopération et coordination renforcées sont insuffisantes pour relever le défi de "la masse critique" dans le monde globalisé du 21ème siècle. Il faut aux Européens une unité d'action, une concentration des efforts et une cohérence qui ne peuvent être atteintes que par plus d'intégration politique. La difficulté du processus à mettre en oeuvre pour y parvenir ne doit pas être sous-estimée (nous ne sommes pas dans la situation des Etats-Unis du 19ème siècle), mais les enjeux sont tels que nous ne devons pas avoir peur du "challenge". Le plus sûr moyen pour nos nations de ne pas voir se réduire leur souveraineté est sans doute d'accepter de la partager. Nos nations ne seront plus jamais ce qu'elles ont été aux 19ème et 20ème siècles. Le programme de satellites de positionnement géographique Galileo est un bon exemple du "plus" qu'une démarche européenne unitaire peut apporter à nos nations : une plus grande autonomie stratégique qui aurait été hors de portée individuellement pour chacune.

Au début de cette nouvelle année très stratégique, je forme le voeu que les membres d'EuroDéfense s'engagent dans les débats préélectorales pour dénoncer les formules simplistes, faire valoir l'intérêt d'une approche européenne de notre défense et présenter les conditions de sa crédibilité.

**LA SECURITE DE L'U.E
EST LIEE AU REGLEMENT DU DIFFEREND
ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE DU
SAHARA OCCIDENTAL**

Général (2S) Alain Faupin

Cet article fait suite à celui qui portait sur l'ensemble de la Méditerranée, sous le titre «La Méditerranée, un sujet complexe » paru dans la Lettre précédente. Un effet de loupe est donné ici sur un problème qui depuis plus de quarante ans –fin de la souveraineté espagnole sur le Rio de Oro et le territoire d'Ifni- inhibe toutes les tentatives d'unification du Maghreb en opposant les deux grandes puissances régionales que sont l'Algérie et le Maroc autour de la question du Polisario.

Nul doute que l'Union européenne pourrait grandement bénéficier du règlement de ce différend, en aidant à sa résolution et en favorisant le développement durable de ces territoires qui font le lien entre la Méditerranée et l'Afrique de l'ouest.

On a coutume de dire que « la sécurité en Afrique est une condition de la sécurité européenne ». Ce qui est vrai pour l'Afrique sub-saharienne s'applique aussi au Sahel et au Maghreb qui sont plus proches du continent européen et qui partagent avec lui les espaces méditerranéens et océaniques.

VERS L'UNIFICATION DU MAGHREB

C'est pourquoi il est facile d'imaginer l'impact que pourrait avoir le règlement de la question du Sahara occidental sur la sécurité de l'ensemble du Maghreb, du Sahel et même de l'Afrique de l'Ouest. Cela permettrait l'ouverture des frontières entre les deux principales puissances régionales que sont l'Algérie et le Maroc, et conduire à l'unification du Maghreb. Cela faciliterait considérablement le contrôle des trafics de toute sorte entre des nations en faillite, la Méditerranée et au-delà. Un tel règlement contribuerait puissamment au développement économique, social et culturel de l'ensemble de la sous-région en créant des emplois et en réduisant l'émigration des populations locales. L'efficacité de l'action contre le terrorisme s'en verrait d'autant renforcée.

De plus, un accord entre l'Algérie, le Maroc, la population Sahraouie et l'ONU servirait directement les intérêts de l'Union européenne. Ce point est facile à comprendre non seulement par des spécialistes, mais aussi par le grand public, parfaitement conscient de tous les enjeux. Il est indubitable que les deux rives de la Méditerranée profiteraient considérablement d'un retour à des relations internationales apaisées et de la satisfaction de revendications légitimes.

RETOUR SUR LA QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL

En 1970, sous la pression de l'Armée de Libération du Sahara (ALS), l'Espagne abandonne sa souveraineté sur le Sahara Occidental (Rio de Oro et territoire d'Ifni) à deux Etats : le Maroc et la Mauritanie. Certes les événements du passé éclaireront ceux du présent, mais rien n'est irréversible, pour le meilleur comme pour le pire. Ainsi, dans notre mémoire récente, nous gardons le souvenir de la chute du mur de Berlin après quarante années de guerre froide entre le monde soviétique et le monde libre, au cours de laquelle des centaines de millions de vies étaient en jeu. Le résultat, pourtant, s'est avéré positif, avec l'intégration progressive des anciens satellites de l'Union soviétique au sein de la communauté européenne. C'est à bon escient que le mur de Berlin est évoqué : entre le Maroc et l'Algérie et la Mauritanie se déploie un mur de sable de 2000 kilomètres de long baptisé *-berm-* tenu par des troupes nombreuses, estimées de 80 à 100.000 hommes, depuis le début des années 80. Une mission de l'ONU, la MINURSO (Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Referendum au Sahara Occidental ou Mision de las Naciones Unidas para la Organizacion de un Referendum en el Sahara Occidental- *Voir carte de mars 2013*) y est déployée depuis 1991. Il n'y a pas eu d'incidents majeurs au cours des dix dernières années. Le différend concerne la population locale, jusque-là nomade, à qui trois options sont présentées : intégration au Royaume du Maroc, autonomie régionale sous souveraineté marocaine, ou indépendance.

Suite p. 3

LA SECURITE DE L'U.E EST LIEE AU REGLEMENT DU DIFFEREND ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE DU SAHARA OCCIDENTAL

Général (2S) Alain Faupin

Suite de la p. 2

La population Sahraouie, dont le recensement, très contesté, n'a abouti à aucun chiffre précis, appartient à plusieurs tribus concurrentes qui partagent la même religion les mêmes rites, la même tradition –orale et écrite- et la même langue. Elle est répartie en partie à l'ouest du mur, où elle est mélangée à des Marocains, et à l'est où elle vit principalement dans des camps de réfugiés dont certains en territoire algérien (camps de Tindouf).

SITUATION ACTUELLE ET RAPPEL HISTORIQUE

La partie côtière du Sahara occidental se développe rapidement en tirant parti de toutes les ressources mise à sa disposition par la nature (l'océan, le vent, le soleil, les phosphates, les troupeaux de chameaux, le sel et le sable), par le système éducatif marocain, par les qualités propres de la population sahraouie, par ses conditions climatiques plus favorables, par le financement très généreux du gouvernement marocain et par des investissements lourds de l'étranger. Par opposition, la partie orientale de l'ancienne colonie espagnole est dramatiquement sous-développée, sans industrie ni agriculture significatives et avec un sous-emploi considérable. Elle survit essentiellement grâce aux subsides de la nation hôte (l'Algérie), de l'UNHCR, et d'ONG véhiculant l'aide de pays « frères » et hispanophones (Venezuela, Cuba, Nicaragua, etc.) mais aussi de l'ancienne puissance coloniale. Pour de nombreux observateurs, cette situation est artificiellement gelée par l'Algérie pour des raisons de politique intérieure et étrangère.

La République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) est le gouvernement en exil qui revendique sa souveraineté sur l'ancienne colonie espagnole du Sahara occidental. Le Front Polisario est le mouvement de libération nationale qui dirige la RASD. Son siège est à Tindouf d'où il contrôle avec des forces de sécurité d'une dizaine de milliers d'hommes, la zone dite des territoires libérés – la partie située entre le mur et les frontières algérienne et mauritanienne. Il administre aussi les camps de réfugiés sahraouis.



Suite p. 4

LA SECURITE DE L'U.E EST LIEE AU REGLEMENT DU DIFFEREND ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE DU SAHARA OCCIDENTAL

Général (2S)Alain Faupin

Suite de la p. 3

La RASD entretient des relations diplomatiques avec des Etats et des organisations internationales depuis sa création en 1973. Elle est pour l'heure reconnue par environ trente-cinq Etats, mais a récemment perdu la reconnaissance de plusieurs pays importants. Dès 1966, la résolution 22/29 de l'Assemblée générale des Nations unies reconnaît le droit des Sahraouis à l'autodétermination. La Cour internationale de justice, tout en admettant que des liens religieux existaient avant la colonisation entre le Sahara occidental et le Maroc, ne retient aucun lien de souveraineté de ce dernier sur ce territoire.

Passant outre, le roi Hassan II du Maroc, déterminé à affirmer sa souveraineté sur l'ancienne colonie espagnole par un mouvement de masse, la *marche verte*, mobilise et lance le 6 novembre 1975 sur ce territoire des centaines de milliers de Marocains. En 1979, une autre résolution de l'ONU, la 34/37, réaffirme le droit des populations du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance tout en reconnaissant le Front Polisario comme leur représentant. Pour autant, la RASD n'a pas le droit de siéger à l'Assemblée générale des Nations unies. Le Polisario ne reste pas sans réaction et entreprend des actions militaires d'envergure et très meurtrières contre les forces nationales du Maroc et de la Mauritanie. Cette dernière se retire très vite du conflit et cède son secteur au Polisario. Le roi Hassan II décide alors de construire un ouvrage fortifié continu et puissamment armé pour protéger ses forces et ses nouvelles 'provinces du sud' contre les raids militaires du Polisario. Terminé en 1987 et continuellement amélioré depuis, ce mur partage désormais, dans la profondeur, la région en deux zones distinctes.

En 1991, l'ONU tente de régler le différend par referendum, en mettant sur pied une mission militaire destinée à en préparer la tenue et à surveiller le cessez-le-feu entre les forces marocaines et celles du Polisario. Cette mission est toujours là, mais la perspective d'un referendum s'éloigne en raison de la difficulté récurrente d'identifier les votants. Le nombre de 'vrais' Sahraouis est inconnu et les critères pour en juger sont récusés tour à tour par les parties concernées.

Plusieurs tentatives sont faites par l'ONU pour sortir de cette impasse, mais en vain.

Ce qui a réellement changé localement entre l'érection du *berm* et aujourd'hui est le développement extrêmement rapide et prometteur de la partie côtière du Sahara occidental, rebaptisé par les Marocains, 'Provinces du Sud'. Ces efforts, initiés par le roi Hassan II, s'étaient heurtés à une certaine insécurité. A présent, le développement explose à l'abri du mur et sous l'impulsion personnelle et forte du roi Mohamed VI. Le temps joue en faveur du Maroc. Ce pays est en effet resté à l'écart des révolutions arabo-musulmanes ; il a même réussi à se doter démocratiquement d'une nouvelle constitution, particulièrement démocratique, inspirée de celles du Portugal et du Royaume-Uni. D'ambitieux programmes de développement sont en cours de réalisation à travers tout le Maroc. Fin 2012, le roi Mohamed VI a demandé au Conseil économique, social et environnemental nouvellement créé de conduire un audit détaillé du développement durable dans les 'provinces du sud', jugeant que le retour sur investissement n'y était pas satisfaisant. Un nouveau plan d'action vient d'être élaboré sur les conclusions de cette enquête. Il sera présenté dans les premiers mois de 2014, mais il est déjà appliqué, spécialement dans le domaine de l'autonomie, avec un accent tout particulier mis sur la responsabilisation, à tous les niveaux de l'administration et au sein des entreprises, des personnels sahraouis. Ce plan suit les grandes lignes du Projet Marocain d'Autonomie (PMA) mis au point et en œuvre en réponse à la demande des Nations unies de donner plus de responsabilités et plus de liberté d'action aux personnes sahraouies sur leur territoire. La résolution 1754 du 30 avril 2007 a reconnu le sérieux et la crédibilité de ce projet, appliqué avec ténacité mais avec des succès mitigés.

Une étude, conduite par les membres français du GTE11bis sur la Méditerranée, montrera qu'un règlement du différend Polisario-Maroc est indispensable à la restauration des échanges entre l'Union européenne et le Maghreb dans les domaines de la sécurité et du développement. Ce règlement serait un pas très important vers un contrôle efficace des trafics de tout genre qui constituent une menace permanente et croissante de déséquilibres économiques, sociaux et sécuritaires tant sur le continent africain qu'en Europe.

Des options doivent donc être trouvées pour faire évoluer la situation actuelle vers un règlement rapide dans l'intérêt bien compris de toutes les parties en cause.

Un rapport sera rendu dans le courant de l'été.

Assemblée générale

L'Assemblée générale d'EuroDéfense se tiendra Le mardi **25 mars 2014**.

Nous vous y accueillerons avec plaisir.

Notez déjà la date !

Petit déjeuner d'EuroDéfense**« Construction ou destruction de l'Europe ? »****Compte-rendu du petit-déjeuner débat du 14 janvier 2014****Monsieur l'Ambassadeur Francis Gutmann**

Le général J.P. Perruche accueille M. Francis Gutmann, Ambassadeur de France, dont il évoque la carrière très riche au Quai d'Orsay et dans le monde économique (Pechiney, PCUK, IFP, GDF), complétée par ses quinze années de présidence du Conseil scientifique de la Défense.

On constate l'érosion de la grande ambition initiale (CECA, Robert Schumann). La croissance économique réduite, l'élargissement trop rapide, la technocratie, la réglementation bruxelloise, ont conduit à l'essoufflement. La panacée du marché unique, l'ambition d'un commerce international dérégulé, l'espoir d'une monnaie unique, n'ont pas remplacé la nécessaire primauté du politique sur l'économique. La création d'un secrétariat diplomatique européen ne suffit pas pour masquer l'absence d'une politique extérieure.

Il faut revenir à un plus ambitieux projet politique autour d'un nombre réduit de pays. L'économique et le social peuvent relever des structures actuelles, en veillant à ne pas les alourdir, tandis que politique et défense nécessitent une révision de la gouvernance.

La France est en Europe le seul pays souhaitant une « Europe puissance ». Avec la réduction de la menace à l'Est, la Défense a été relayée par les soucis de sécurité intérieure, en l'absence d'une politique étrangère induisant une action militaire commune, comme le montrent nos interventions récentes en Afrique.

Avec le retour dans l'OTAN, et l'absence d'ennemi à l'Est, l'ambition partagée s'est réduite à une « défense de garde-barrières ».

Quelques progrès ont néanmoins été obtenus, comme dans les programmes communs du PCRD, mais ils ne sont pas à l'échelle d'une grande ambition.

Il faudrait pourtant mieux s'interroger sur ce que pourront être les conflits du 21^e siècle.

Pour les aborder, il faut sans doute une géométrie réduite autour de la France et de l'Allemagne, sans négliger la Russie, acteur majeur, en trouvant les associations nécessaires avec une Grande-Bretagne qui reste d'abord atlantiste. Il est illusoire de vouloir engager une mosaïque de pays n'ayant pas les mêmes perceptions des menaces.

Débat

Suite aux nombreuses questions de l'assistance, il est ressorti plusieurs approfondissements :

L'euro, ainsi que le service diplomatique commun, ont bien été des ferments de progression. (Un retour vers le « serpent monétaire » n'est cependant pas à exclure). Des coopérations structurées, du type Eureka, sont meilleures que les grands discours.

L'approche britannique (*trial and error*) pourrait apporter sa contribution, en parallèle avec la recherche d'une grande vision.

Une grande question est la pédagogie vis-à-vis des opinions publiques : le fait de « ne pas être à la traîne » n'est guère motivant !

Il y a une crise des valeurs, une perte de confiance, non traitables seulement par des solutions techniques. La solidarité initiale a été remplacée par la défense des intérêts propres.

Les élargissements n'ont pas eu lieu par partage d'une ambition mais par souhait de bénéficier d'avantages économiques : il n'y a pas lieu d'accélérer le mouvement. La fréquence des élections dans les pays membres est également un frein permanent.

Les Etats sont les premiers responsables de la difficulté de réformer Bruxelles.

La présence au Conseil de sécurité de l'ONU doit se mériter « grâce à une politique mondiale, une économie forte, un rayonnement culturel et une défense valable ».

L'Allemagne hésite à redevenir un moteur politique : le pourrait-elle ? La Pologne pourrait également rejoindre le noyau dur. Vis-à-vis de la Chine, un trio européen serait aussi crédible et puissant qu'une Union européenne méconnue.

En conclusion, un message d'inquiétude tempérée par quelques perspectives positives, et un message d'espoir, sous réserve d'une remise à plat stratégique, politique et structurelle, visant à proposer et faire partager une nouvelle grande ambition.

Vers un Livre blanc européen**Compte rendu du Séminaire Euro-Défense France du 15 novembre 2013**

Les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont décidé de traiter des questions de défense et de sécurité lors du Conseil européen des 19 et 20 décembre 2013, prenant acte du fait que l'Europe se trouve aujourd'hui à un tournant. Une grande réflexion stratégique est en effet devenue indispensable au niveau européen : comment parvenir à des ambitions partagées? Quels sont nos intérêts stratégiques communs? Quelles capacités sont nécessaires pour satisfaire ces ambitions et intérêts communs? Ce séminaire, bâti sur deux tables rondes, se proposait de dégager des pistes de réflexion, de définir une méthode et de formuler des propositions concrètes permettant d'évoluer progressivement des Livres blancs nationaux vers un Livre blanc européen.

Table ronde n°1

La première table ronde se proposait de répondre aux problématiques politiques et militaires soulevées par l'élaboration d'un Livre blanc européen. Comment rendre compatibles les approches nationales et européennes de la défense ? La PESDC doit-elle rester l'exclusivité des Etats ? Pourrait-t-il y avoir une synergie positive ? Quelle place pour la Commission européenne ? Comment mieux utiliser les dispositions offertes par le Traité de Lisbonne vers plus d'intégration politique et opérationnelle ?

L'idée d'un Livre blanc européen figure dans le Livre blanc français. Mais il existe une certaine frilosité à Bruxelles sur la question, les Etats membres craignant d'ouvrir un débat sans fin. Cependant la crise économique et la réduction des budgets nationaux offrent une véritable opportunité de développement d'une certaine Europe de la défense, en dépit des différences de perception sur les sujets de défense et de sécurité entre les Etats membres : l'UE pourrait jouer un rôle en terme de capacités qu'elle mettrait ensuite à disposition des Nations ou des coalitions.

Poursuivant le travail de la *Task Force Défense* mise en place en 2011, qui avait un objectif ambitieux de cohérence, la Commission européenne a établi le 24 juillet 2013, en prévision du Conseil de décembre, une Communication sur les industries de défense qui propose un véritable plan d'action, portant notamment sur le renforcement du marché intérieur de la défense, en s'assurant de l'application de la Directive 2009/81 par tous les Etats membres (la France représente aujourd'hui près de 50% des appels d'offre européens), la promotion d'une industrie de défense plus compétitive (actions sur la certification, standardisation, interopérabilité, sécurité d'approvisionnement, qualification des personnes, soutien aux PME, capacités de production en Europe, ...), l'exploitation des synergies entre technologies civiles et militaires, l'établissement d'un programme de recherche sur les technologies duales, en dépit de certaines réticences, le lancement de travaux dans le domaine de l'espace et de l'énergie (l'efficacité énergétique des forces armées doit être améliorée). En outre, une plus grande coordination des décisions en matière budgétaire entre les Etats membres est souhaitée. On pourrait aussi chercher des domaines où la Commission, qui intervient déjà sur de nombreux sujets connexes à la défense, pourrait "aller plus loin" dans le cadre juridique actuel : sécuriser l'approvisionnement en armements et en matières premières, exploiter davantage les technologies duales, étudier l'apport des dépenses militaires aux économies nationales.

Il est souhaitable que le Conseil européen de décembre donne un mandat clair aux différentes institutions communautaires pour mettre en œuvre le plan d'action de la Commission. Mais il faut viser des propositions concrètes et utiliser pleinement les capacités offertes par le Traité de Lisbonne, avec l'espoir qu'un Livre blanc soit un jour "une obligation" naturelle, sans séparer défense et sécurité.

Le débat est aussi important que les réponses. Dans ce débat, le "mélange des cultures" entre les "intergouvernementaux" (SEAE, AED), les représentants de la Commission et les délégués des Etats membres est fructueux. Mais le SEAE est encore un système expérimental qui a besoin d'un peu de temps pour être pleinement opérationnel, même si l'on peut saluer la création de la plate-forme de crise du SEAE. Le retour d'expérience sur la Lybie sera mis à profit.

Une étude récente publiée par la RAND Corporation (Fondation allemande) et financée par le ministère allemand pose au demeurant des questions nouvelles sur les synergies possibles entre le budget européen et les budgets militaires des Etats. Enfin, concernant les *Battlegroups*, il faut plutôt parler de "forces de réaction rapide".

Table ronde n°2

La seconde table ronde se proposait d'aborder la problématique capacitaire européenne : comment assurer aux Européens des capacités militaires performantes et autonomes dans un contexte économique contraignant ? Quel niveau d'indépendance technologique ? Quelles pistes pour davantage de coordination en termes de programmation et d'acquisition ? Comment renforcer efficacement la base industrielle et technologique de défense de l'Europe dans un monde de plus en plus compétitif ?

Mais d'abord pourquoi et comment créer un mécanisme collectif de développement capacitaire en matière d'armement ? L'objectif final de supériorité militaire sur l'ennemi nécessite un certain niveau d'indépendance technologique. Dans le marché de l'armement, qui n'est pas prévisible, l'autofinancement n'est pas possible. Le client (l'Etat) doit donc assurer le financement de la R&D. Aujourd'hui, seuls quelques pays européens investissent dans la R&D et, dans certains cas, cela ne profite pas à la base industrielle européenne car l'entreprise financée fait partie d'un programme coopératif américain.

Vers un livre blanc européen

suite de la p.6

En outre, il ne faut pas oublier les retombées bénéfiques du développement de l'armement pour d'autres secteurs (en termes d'emploi, d'innovation ...).

Il conviendrait donc de mettre en place en Europe un véritable mécanisme positif pour la R&D de défense et sécurité, différent du mécanisme européen de soutien à la recherche duale. On pourrait imaginer un co-financement par la Commission européenne (CE) de programmes de coopération type A400M ou Galiléo, ou encore des partenariats avec l'industrie comme il en existe au Royaume-Uni : la CE pourrait par exemple investir dans les drones, avec l'AED et l'OCCAR pour l'exécution.

Par ailleurs, la consolidation de l'industrie de défense n'est pas un objectif en soi pour les produits dont le pourcentage de R&D est faible : cette consolidation est surtout importante pour les produits pour lesquels le pourcentage de R&D est élevé (aéronefs, navires). L'Europe est-elle prête pour avancer en ce sens, c'est-à-dire vers plus de coopération ou d'intégration en matière de sécurité et de défense ; y a-t-il une volonté politique commune, un consensus ou au contraire plusieurs idéologies en présence ?

Il y a des progrès, limités, en faveur d'une véritable PESDC, mais on est encore loin d'un consensus sur la question, avec des "logiciels de lecture" différents selon les pays. Ainsi le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France ont des positions différentes:

- le Royaume Uni n'y est pas favorable ;
- l'Allemagne, qui considère que l'industrie d'armement est une industrie comme une autre, peine à discuter de ces questions.

Il est clair que l'intergouvernemental n'avancera pas sans un leadership fort. Plutôt que d'évoquer l'ouverture d'un Livre blanc européen, que certains pays considèrent comme un "chiffon rouge", un orateur propose d'avancer de façon pragmatique, par exemple en rassemblant et harmonisant les stratégies européennes déjà existantes par région (ex: Sahel), en harmonisant les demandes, avec une meilleure coordination des budgets ... Par ailleurs, une suppression radicale des offsets pourrait avoir un effet pervers : les petits pays risquent de se reporter sur des équipements non européens.

Quelles initiatives ou propositions peut-on attendre de l'AED pour conforter la coopération européenne en matière de sécurité et de défense ? Quelle coordination avec la Commission, mais aussi éventuellement avec d'autres organismes tels que l'OCCAR ?

Tout est évidemment difficile et long, mais l'AED parvient peu à peu à "installer des processus vertueux", des mécanismes structurels de coopération, encore peu visibles de l'extérieur. La coopération intergouvernementale avance progressivement, la principale difficulté étant que les pays ont des différences de perception sur la politique, l'économie, l'optimisation de la dépense publique, sur la dépendance ... Il est clair que les Etats ne veulent pas que l'AED se substitue aux agences nationales, mais ils demandent qu'elle les éclaire sur les investissements à entreprendre, sans oublier que les Etats n'ont pas attendu la création de l'AED pour lancer des grands programmes de coopération. L'AED s'efforce donc de proposer des solutions aux Etats : identification des lacunes capacitaires, initiative sur le *pooling and sharing*. La restructuration de l'Agence en trois piliers lui permettra en outre d'augmenter les synergies avec les politiques communautaires.

Conclusion

La problématique est établie. La nécessité d'une plus grande coopération européenne est démontrée. De nombreuses pistes ont été lancées. Il n'y a pas encore de consensus entre les Etats Membres, les progrès sont limités, mais cela ne doit pas empêcher de mettre en place des processus vertueux, tant au plan communautaire qu'au plan intergouvernemental. En particulier, l'AED s'efforce d'ouvrir des perspectives, de créer des connexions pour faire de la coopération un réflexe structurel.

REJOIGNEZ NOUS, DEVENEZ MEMBRE D'EuroDéfense

Madame, Mademoiselle, Monsieur.....

Adresse postale :

Adresse internet :

Verse à l'association EuroDéfense-France, la somme suivante :

Cotisation membre titulaire **50€** dont 60% remboursés en abattement d'impôt sur le revenu.

(Association d'intérêt général – Loi de 1901)

Cotisation membre jeune **25€**

Don membre bienfaiteur

Merci de faire parvenir bulletin d'adhésion et chèque à l'adresse postale de l'Association

Adresse postale : EuroDéfense-France - Case 44 - 1, place Joffre - 75700 PARIS SP 07

Proposition de mandat du GT 18 pour Eurodéfense

“EuroDéfense-France propose aux autres associations du réseau un mandat de GT visant à produire des propositions d’outils de politique industrielle européenne dans le domaine de la défense, dans un délai d’un an, compatible avec la préparation du prochain Conseil européen où ce sujet sera à l’ordre du jour. Ce travail serait à répartir entre les associations du réseau, avec le soutien des associations d’ingénieurs membres de l’EDTA (*European Defence Technology Association*).

Il commencerait par un état des lieux des divers modes de fonctionnement (*business models*) des industriels des pays concernés, car ce sont ces *business models*, résultant de la volonté d’indépendance, ou de l’absence de volonté d’indépendance des gouvernements, qui permettent de faire comprendre pourquoi il y a de fortes divergences dans les prises de position des Etats et des industriels vis-à-vis des institutions européennes.

EuroDéfense-France souhaiterait aboutir in fine à des propositions aux autorités européennes qui soient adaptées, par secteur et par *business model*, de façon à ce que personne ne soit mis de côté.

Il convient en effet d’éviter dans cet exercice qu’un clan “liberal-otanien” impose ses vues (ce qui est le cas aujourd’hui dans la réglementation européenne) à ceux qui pensent que l’Europe doit avoir et financer une politique d’indépendance, ou bien, à défaut, laisser aux Etats qui en ont une la liberté d’y affecter leurs crédits nationaux.

A l’inverse, il faudra que les soucis d’emploi des pays qui n’ont pas de volonté d’indépendance puissent être exprimés et compris.

Le projet de mandat est le suivant : Prenant en compte le relevé de décisions du Conseil européen du 19 décembre 2013 (en particulier son alinéa 12), la Communication Défense de la Commission du 24 juillet 2013, les deux Directives de 2009 de la Commission dans le domaine de la défense (transferts et marché), ainsi que le rapport de la Haute représentante pour la PESC de septembre 2013, faire des propositions sur la relation à établir entre les Etats et les instances compétentes de l’Union européenne (Commission, AED, ...) dans le travail de définition puis d’exécution d’une politique européenne relative à l’industrie de défense.

Pour cela, examiner successivement la structure et les *business models* de l’industrie pour satisfaire les besoins « défense », puis les moyens d’action mis en place par les gouvernements nationaux et les organismes européens : Parlement, Conseil et Commission.

Plan proposé, à compléter :**1-Décrire les différents *business models* :**

- matériels développés par d’autres ; sous-traitances, offsets
- matériels simples ; autofinancement
- matériels complexes ; R&D financée
- systèmes : architectes, expérience
- PPP

Expliciter :

- les spécificités du marché des matériels d’armement
- Le point crucial du financement de la R&D
- l’exportation, le contrôle, le soutien, les offsets à l’export
- le commerce intérieur, les offsets internes et US

2-Approfondir les besoins et les capacités d’indépendance militaire des Etats, de l’Europe

- le lien avec la R&D
- les plans de maintien de compétence
- ITAR

3-les préoccupations industrielles non militaires des Etats :

- l’emploi, le niveau technique, les impôts, l’export

4-les méthodes des Etats et de la Commission dans les divers domaines de l’industrie :

- le dual
- le civil
- l’armement

5- Les propositions d’Eurodéfense.**Le partage du travail dans EuroDéfense :**

- répartir entre les associations l’étude des *business models*, en fonction de la nature de leur industrie
- répartir entre les associations l’étude des besoins et des moyens d’action des Etats et des autorités de l’Europe
- faire ensuite collectivement la synthèse, puis préparer les propositions aux autorités européennes.

EuroDéfense-France Délégation

Commissaire- colonel Claude Théret - Marie Laure Damas - **Tél/Fax** : 01 44 42 42 15

Adresse postale : EuroDéfense-France - Case 44 - 1, place Joffre - 75700 PARIS SP 07

Courriel : eurodefense-france@wanadoo.fr